

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de TOULLEC Clémence et CHAUVET Hugues.

CARPENTIER-HENRY Sabrina a été nommée secrétaire de séance.

I/Aménagement de la Place de la Mairie

Un devis a été demandé pour la pose d'éclairage sur la Place.

II/ Finances

Vote du compte administratif 2022/affectation du résultat de la Commune et du Pôle Santé.

Le Maire procède à la lecture des résultats du compte administratif. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion 2022 et le Compte Administratif 2022 de la Commune ainsi que du Pôle Santé

Vote du Budget Supplémentaire 2023

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget supplémentaire 2023 de la Commune et du Pôle Santé.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Afin de financer les travaux Place de la Mairie, les membres du conseil décident de la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 Euros, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum. Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur l'Euribor 3 mois + 0.90 %.

III/ Elections sénatoriales

Le Maire informe que conformément aux dispositions de l'article 4 du décret du 6 avril 2023, les conseils municipaux devront se réunir le 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral chargé d'élire trois sénateurs lors du scrutin du 24 septembre 2023. La réunion est fixée à 8h45.

IV/Personnel communal

Le conseil Municipal décide du renouvellement de contrat d'agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois du 3 juin 2023 au 4 décembre 2023 inclus.

V/Travaux divers

Le devis de la SARL SODETER d'un montant de 12 480€ est accepté. Il prévoit l'aménagement d'un accès pour personne à mobilité réduite au cimetière.

Le devis de l'ONF d'un montant de 4640€ HT prévoyant des travaux d'entretien dans la forêt communale est accepté par les membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal décident du retrait de la convention signée avec le Grand Reims prévoyant la mise à disposition à la Communauté Urbaine du Grand Reims d'une partie de la parcelle C 1059, environ 200 m².

IV/Questions diverses

Le bail de location de chasse sera renouvelé à l'identique à la société de chasse communale de Rilly La Montagne pour une durée de 9 ans.

Il est proposé de relouer le logement communal vacant situé à la Maison des Associations. Une caution équivalente à 1 mois de loyer sera demandé en garantie.